

## COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 08/09/2015

Lieu : SALLE DU CONSEIL

**Membres :**

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE –  
Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Joël PUJADE – Julien LACROIX – Sylvie LARCHEVEQUE -  
Stéphane LHUISSIER

**Absent :** aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Diffusion :** les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 11/09/2015

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 2 sur 9
--	---------------------------------	--

## **ORDRE DU JOUR**

1. Point budgétaire (état au 8/9/2015, utilisation fonds de calamités publiques, dépenses subventionnées)
2. Dossier Accessibilité des personnes à mobilité réduite
3. Extension du patrimoine communal
4. Convention Camion Restauration
5. Point sur le PLU (Réunion avec les PPA, Réunion publique, cahier de concertation, ...)
6. Délibération Grange Communale
7. Journée du samedi 19 Septembre : Mobilisation pour la défense des communes rurales
8. Motion de soutien à l'action de l'AMF
9. Délibération Contrat d'assurances contre les risques statutaires
10. ADAPEI : opération brioches
11. Délibération rapport d'activités SAUR
12. Cession parcelle Maison de l'Eau Mas Palisse (station relevage)
13. Délibération SMEG : calcul de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant les ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz
14. DIA PUJADE / TERRASSON
15. Questions et informations diverses
  - 1.1. Extension Commission Patrimoine et Environnement
  - 1.2. Réunion Patrimoine et Environnement et sortie du 26 septembre
  - 1.3. Village et villes étoilés
  - 1.4. Human'Air
  - 1.5. Concours des élus du 13 septembre
  - 1.6. Courrier Famille JORGE (en lien)
  - 1.7. Déplacement du panneau « St Jacques de Compostelle »
  - 1.8. Problématique réseau internet (en lien)
  - 1.9. CEDRALIS (en lien)
  - 1.10. Congrès des Maires 2015 du 16 au 20 Novembre 2015
  - 1.11. Elections régionales les 6 et 13 décembre
  - 1.12. Renouvellement du contrat des photocopieurs

## **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Un point a été rajouté à l'ordre du jour, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal : DIA PUJADE/TERRASSON (point 14).

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 3 sur 9
---------------------------------	--

## **1. POINT BUDGETAIRE (ETAT AU 8/9/2015, UTILISATION FONDS DE CALAMITES PUBLIQUES, DEPENSES SUBVENTIONNEES)**

Le Maire a présenté au Conseil Municipal l'état du budget à ce jour. On retiendra principalement :

- Trésorerie : il y a toujours un retard des rentrées des recettes de l'Etat mais comme les dépenses sont en retrait par rapport à la prévision, la trésorerie est néanmoins convenable même si nous avons dû en passer par des mesures palliatives provisoires tout au long de l'été.
- Dépenses réalisées : comme précisé auparavant, les dépenses sont en retrait par rapport à la prévision mais il faut rester prudent compte tenu de certaines incertitudes sur les rentrées de l'Etat.
- Fonds de calamités publiques (chemins et ouvrages affectés par les inondations d'octobre 2014) : l'Etat s'est enfin prononcé et la commune percevra 57 % des dépenses engagées. Parmi les dépenses éligibles et contrôlées par l'Etat, en plus des travaux déjà réalisés, seront réalisés prioritairement :
  - o Le chemin de Tournejaire
  - o Le chemin de Pelouzet
  - o Le chemin des Vignettes (mini-batardeau)
- Autres dépenses subventionnées, seront réalisées prioritairement :
  - o au titre des fonds de concours (10230 € accordés au titre de 2014/15 et 4842 € au titre de 2013), par ordre de priorité : porte d'entrée école (mise aux normes incendie) – porte d'entrée mairie (mise aux normes accessibilité handicapés) – éclairage public terrain de boules
  - o au titre de la subvention de Mme La Sénatrice Vivette LOPEZ (3420 € accordés) : salle annexe de l'église
  - o au titre de la subvention de M. le Sénateur Simon SUTOUR (2769 € accordés) : terrain de jeux pour les enfants

## **2. DOSSIER ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

Le document état des lieux a été présenté au Conseil Municipal, montrant les écarts entre la situation actuelle et les exigences de la nouvelle loi. Une demande de dérogation sera faite pour l'école du haut et la mairie (accès à l'étage par ascenseur) car ces deux bâtiments nécessiteraient une dépense à hauteur de 70 000 € au moins. Une fois ces dérogations obtenues il restera, dans les trois prochaines années au plus tard, à réaliser les travaux selon les couts suivants :

- Mairie, car la dérogation ne vaut que pour la non mise en place d'un ascenseur, le reste est à réaliser (Aménagement d'une place de parking handicapé, suppression de la petite marche à l'entrée de la mairie ; réalisation d'un ressaut de hauteur inférieure à 3 cm ou 4 cm pour accès à la salle du bas ; dans le secrétariat, aménagement du mobilier avec une partie surbaissée à 0,80m et un espace libre en-dessous ; pour accès à l'étage, aménagement des groupes de marches pour les personnes handicapées) ; mise en œuvre d'une porte à 2 vantaux possédant un vantail principal de largeur 0,93 m ; mise en place d'une plaque signalétique permettant de repérer facilement la salle de réunion du RDC.) : 9080 euros

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 4 sur 9
--	---------------------------------	--

- Ecoles (aménagement de l'escalier entre écoles pour les personnes handicapées ; mise en place d'une plaque signalétique permettant aux usagers de repérer facilement le sanitaire de l'école du bas ; dans ces sanitaires déplacer les portes manteaux qui empêchent l'ouverture complète de la porte, installation d'un lave-mains et déplacement des équipements afin de laisser libre le sanitaire) : 2800 euros
- Eglise (mise en place d'une rampe d'accès) : 500 euros

La salle des fêtes est conforme.

La bibliothèque est également conforme (lors de la rénovation, avis favorable au permis de construire donné par les sous-commissions préfectorales «Sécurité contre les risques d'incendie et de panique aux Etablissements recevant du Public» et « Accessibilité des personnes handicapées ». Cette conformité est à vérifier néanmoins par rapport à la pente de la rampe.

Le dossier « Accessibilité des personnes à mobilité réduite » est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **3. EXTENSION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Le Conseil Municipal a évoqué plusieurs projets d'extension du patrimoine communal qui seront explicités lors de la prochaine réunion patrimoine.

### **4. CONVENTION CAMION RESTAURATION**

M. Elian CHAMPETIER sera autorisé, à compter de la signature de l'arrêté municipal, à occuper les vendredis, à l'exclusion des jours de fêtes organisées par les associations :

- 20 m<sup>2</sup>, Chemin de la Grand Aire à côté du terrain de boules du mois de septembre au mois de Mai
- 20 m<sup>2</sup>, Chemin de la Grand Aire Au fond du terrain de boules du mois de Juin au mois d'Août

pour exercer un commerce de vente de pizzas et produits à emporter. Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

### **5. POINT SUR LE PLU (REUNION AVEC LES PPA, REUNION PUBLIQUE, CAHIER DE CONCERTATION, ...)**

Un point sur l'avancement du PLU a été fait :

- Examen de l'état des lieux, dossier en circulation au sein du Conseil Municipal
- Réunion avec les Personnes Publiques Associés (Chambre d'Agriculture du Gard, Président du Conseil Régional Languedoc Roussillon, Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, D.D.T.M. du Gard – SATGR, D.R.E.A.L. Languedoc Roussillon, Conseil départemental du Gard, I.N.A.O., Préfet du Gard, Président du Scot, Directeur du Scot Uzège Pont du Gard, Directrice du Scot du Gard Rhodanien) et la Commission urbanisme : le 13/10 à 14h30 en mairie de LE PIN
- Réunion Publique le vendredi 27 novembre à 17h30 à la salle des fêtes (date à confirmer)

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 5 sur 9
--	---------------------------------	--

Un cahier de concertation est en place en mairie (une seule intervention à ce jour).

**6. DELIBERATION GRANGE COMMUNALE**

La précédente délibération sur la vente de la grange communale a été modifiée, à l'unanimité du Conseil Municipal, pour intégrer un délai de trois ans sur le versement par l'acheteur de 10 % de la somme totale. Il est précisé que si ces 10 % n'étaient pas versés la propriété de la grange reviendrait à la commune mais les 90 % déjà versés ne seraient pas restitués par la commune (cette disposition, évidemment légale, est intégrée dans l'acte de vente).

**7. JOURNEE DU SAMEDI 19 SEPTEMBRE : MOBILISATION POUR LA DEFENSE DES COMMUNES RURALES**

Dans le cadre de la baisse des dotations de l'Etat, l'Association des Maires du Gard organise un rassemblement des maires du Gard (arborant leur écharpe), qui peuvent être accompagnés des adjoints et des conseillers municipaux devant la préfecture de Nîmes, avenue Feuchères, le vendredi 18 septembre prochain à 11 h 00. Monsieur le Préfet recevra une délégation composée des membres du bureau de l'Association des Maires du Gard qui remettra la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Le Maire et Stéphane LHUISSIER y participeront.

**8. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF**

A l'unanimité le Conseil Municipal soutient l'action de l'AMF au travers de la motion donnée en annexe.

**9. DELIBERATION CONTRAT D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES**

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la Convention 2016/2019 de délégation de gestion des sinistres liés aux risques statutaires.

**10. ADAPEI : OPERATION BRIOCHES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'aide apportée en 2014 à l'ADAPEI dans le cadre de l'Opérations Brioches pour un montant de 100 €.

**11. DELIBERATION RAPPORT D'ACTIVITES SAUR**

Le rapport d'activité de la SAUR est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

**12. CESSION PARCELLE MAISON DE L'EAU MAS PALISSE (STATION RELEVAGE)**

La délibération est modifiée à l'unanimité du Conseil Municipal pour intégrer le nouveau numéro de parcelle, cédée à la Maison de l'Eau.

**13. DELIBERATION SMEG : CALCUL DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Ce point est reporté faute d'information suffisante transmise par le SMEG.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 6 sur 9
--	---------------------------------	--

#### **14. DIA PUJADE / TERRASSON**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention de ne pas exercer son droit de préemption sur l'achat de la parcelle B 892.

#### **15. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### **15.1. EXTENSION COMMISSION PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

MM Souvignet et Douchy rejoignent la Commission Patrimoine et Environnement. Bienvenue à eux. Tous les habitants intéressés sont appelés à se manifester pour participer à cette commission ou à d'autres (liste des commissions sur le site de la commune).

##### **15.2. PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

Une réunion Patrimoine et Environnement aura lieu le 22 septembre à 18h30 à la salle des fêtes.

Par ailleurs, une sortie visite du Patrimoine aura lieu le 26 septembre (date à confirmer le jour de la réunion Patrimoine) à partir de 9h30 avec repas de midi tiré du sac.

Les journées du patrimoine auront lieu les samedi 19/09 (prise charge par la paroisse) et Dimanche 20/09 municipalité (10 heures – midi : Stéphane – Joël – Fred ; 14h -16 h : Patrick – Anne).

##### **15.3. VILLAGE ET VILLES ETOILES**

Un concours " Villes et villages étoilés", lancé depuis plusieurs années par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) valorise localement toutes les communes qui agissent ou veulent progresser : 389 communes labellisées ont vu leur démarche de progrès valorisée. En 2015, les partenaires de "Villes et Villages Étoilés" ont tous renouvelé leur soutien au concours de l'ANPCEN : la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, les Parcs Nationaux de France (PNF) et la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France (FNPNRF).

Le concours permet d'évaluer :

- les éléments qualitatifs ou plus techniques, pour avoir une vision globale des choix effectués par votre commune pour ses éclairages extérieurs.
- la pertinence des choix et usages, pour préserver au mieux la qualité de la nuit bénéfique à l'environnement nocturne et aux habitants de la commune, tout en participant aussi aux économies d'énergie.

La commune de LE PIN concourt pour " Villes et Villages étoilés " et adhèrera à la charte.

##### **15.4. HUMAN'AIR**

L'association « Human'Air » est le fruit de la réflexion conjuguant expérience de l'aide humanitaire et passion de l'aviation. Elle est née du désir d'apporter une réponse efficace à des problèmes spécifiques rencontrés par les organisations humanitaires, évoluant en terrain difficile. Sa conception répond maintenant à d'importants besoins recensés, allant de l'aide humanitaire à l'écologie.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 7 sur 9
--	---------------------------------	--

Le Maire et le 2ème Adjoint ont rencontré dans l'été, Jean-Pierre NAEF, responsable de Human Air, accompagné de M. PATIN, qui leur ont présenté un projet de construction d'un ULM drome sur le territoire de LE PIN. Le dossier est en cours d'instruction. Le Conseil Municipal se prononcera après examen d'un dossier plus détaillé à transmettre par l'Association.

Le site de l'association humanitaire peut être consulté sur : <http://www.human-air.net>

#### **15.5. CONCOURS DES ELUS DU 13 SEPTEMBRE**

Les élus suivants participeront : Fred Pugnere – Raphael Chevalard (à confirmer) – Joël Pujade – Francis ou Mireille Rouzard (le matin uniquement) – Patrick Palisse (après-midi).

#### **15.6. COURRIER FAMILLE JORGE**

Le Maire a informé les élus d'un courrier reçu et de la réponse apportée.

#### **15.7. DEPLACEMENT DU PANNEAU « ST JACQUES DE COMPOSTELLE »**

Le panneau actuellement en place Rue de la Forge pourrait être déplacé près de celui de l'Agglomération du Gard Rhodanien après consultation des intéressés.

#### **15.8. PROBLEMATIQUE RESEAU INTERNET**

Le Conseil Municipal est revenu sur les courriers transmis récemment à ORANGE et au Président de Région. Une intervention d'ORANGE a eu lieu le 4 septembre avec des résultats insuffisants. Des interventions se poursuivront dans la semaine.

#### **15.9. CEDRALIS**

Le fichier a été mis à jour : suppression des doublons et ajout d'une dizaine de nouveaux foyers.

#### **15.10. CONGRES DES MAIRES 2015 DU 16 AU 20 NOVEMBRE 2015**

Cette année la commune ne participera pas.

#### **15.11. ELECTIONS REGIONALES LES 6 ET 13 DECEMBRE**

Le planning de présence des conseillers municipaux a été élaboré.

#### **15.12. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PHOTOCOPIEUR**

Le contrat, à échéance fin 2015, a été renouvelé avec une baisse de prix voisine de 10 % et de meilleures conditions (notamment 800 copies couleur gratuites par trimestre au lieu de 600).

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 8 sur 9
--	---------------------------------	--

## ANNEXE

### **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de LE PIN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

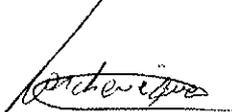
En outre, la commune de LE PIN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de LE PIN soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00 Page : Page 9 sur 9
--	---------------------------------	------------------------------------

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Sylvie LARCHEVEQUE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	